

Pour diffusion immédiate

Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens

LE PLAN D'AFFAIRES 2009-2013 DU RÉSEAU VIRTUEL INTÉGRÉ E-CITÉ ET LA NOUVELLE CARTE ACCÈS MONTRÉAL

Montréal, le 15 octobre 2008 – La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens invite la population à prendre connaissance du *Plan d'affaires 2009-2013 du réseau virtuel intégré e-Cité* et de la proposition de carte Accès Montréal à l'occasion d'une séance publique le 29 octobre prochain.

Vitrine informationnelle des services municipaux, arrondissements et organismes associés, le réseau virtuel intégré e-Cité facilite l'accès à l'information municipale et représente un moyen privilégié de transiger avec la Ville de Montréal grâce à son offre informationnelle et interactionnelle. Parmi les outils de gestion disponibles actuellement sur le réseau, soulignons le *Journal officiel* regroupant les communiqués de presse, les avis publics, les appels d'offres et les offres d'emploi; *Info-collectes*; *Info-remorquage*; *Sherlock*, la banque d'information municipale; l'*Évaluation municipale* et le *bureau Accès Montréal virtuel*.

Le réseau offre également des prestations électroniques de services. Il permet ainsi aux professionnels de l'immobilier d'accéder au site d'information sur la taxation et l'évaluation, CITÉ +, et aux compagnies d'assurances de consulter les rapports d'accident. Pour leur part, les citoyens ont la possibilité d'acquitter une contravention en ligne et de prendre rendez-vous à la cour municipale. Les prestations de services *Info-travaux* et *Loisirs en ligne* sont actuellement en développement. D'autres sont prévues pour la période 2009-2013 dont *Permis en ligne*, *carte Accès Montréal*, *e-Procurement* et la réception de candidatures en ligne.

Complémentaire aux comptoirs d'accueil et au service téléphonique, le réseau e-Cité est un guichet électronique de service à la clientèle de plus en plus fréquenté, le nombre de sessions ayant doublé entre 2003 et 2005 alors que les prestations électroniques de services répondent mensuellement à près de 100 000 demandes depuis le début de l'année 2007. Le développement du réseau e-Cité implique des investissements et l'application de nouvelles orientations technologiques, notamment la migration vers une nouvelle plate-forme. L'analyse du portail actuel permettra de choisir la solution la mieux adaptée aux besoins de la Ville.

Quant à la carte Accès-Montréal, 65 000 Montréalais la détiennent présentement et plusieurs d'entre eux possèdent également différentes cartes d'abonnement au réseau des bibliothèques, à des installations sportives et au Jardin botanique. La fusion de toutes les cartes émises par la Ville en une seule carte, valide pour toutes les activités et tous les programmes, permettrait de réduire les coûts et de mettre en place un programme *Privilèges* grâce auquel le citoyen pourrait obtenir des rabais instantanés sur l'accès à des sites payants ou une remise en points s'apparentant aux programmes de fidélisation de la clientèle. En outre, cette carte unique, moderne et technologique permettrait à la fois de réaliser des économies appréciables et de développer un partenariat rentable.

Les citoyennes et citoyens sont invités à se prononcer sur le sujet en participant à l'assemblée publique qui se tiendra :

**Le mercredi 29 octobre 2008 à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)**

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les personnes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires sont priées de s'inscrire au cours des trente minutes précédant l'assemblée ou en communiquant avec la Direction du greffe. La documentation est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe, salle R.134 de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, et sur le portail de la Ville de Montréal www.ville.montreal.qc.ca/commissions. Si requis, la séance sera ajournée afin de permettre le dépôt de mémoires et l'adoption de recommandations.

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

La commission sur les services aux citoyens est présidée par M. Jean-François St-Onge de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. M. François Purcell, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en est le vice-président. Les membres sont : M. Ross Blackhurst de l'arrondissement de LaSalle, M. Maurice Cohen de l'arrondissement de Saint-Laurent, Mme Suzanne Decarie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Clémentina Teti-Tomassi de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Sylvain Lachance et M. Frank Venneri, tous deux de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil (514) 872-3770